

Elle rappelle au monde chrétien l'audace sacrilège par laquelle, il y a cinquante ans, un monarque ambitieux et spoliateur osa usurper une couronne qui, pendant tant de siècles, avait orné le front et symbolisé la puissance civile du Vicaire de Jésus-Christ.

Elle évoque le souvenir des menées ténébreuses, des complicités hypocrites, des résolutions et des combinaisons machiavéliques dont l'effet allait être d'arracher, lambeau par lambeau, au Souverain Pontife son domaine temporel et de le constituer lui-même prisonnier dans un coin de la ville de Rome.

Il y a là, nous le savons, pour les ennemis de l'Eglise, partout où ils dominent, l'occasion de vives et bruyantes réjouissances. Ce doit être, pour les amis de l'ordre et du droit, en quelque pays qu'ils habitent, le signal d'un redoublement de foi dans la Providence divine, de confiance et d'espérance dans les destinées immortelles du catholicisme et dans le triomphe final des revendications du Pontife romain.

L'Eglise à laquelle nous sommes fiers d'appartenir est une société parfaite et autonome. Cette autonomie, dont Dieu lui-même l'a dotée et qui fait partie de ses attributions les plus essentielles, exige que son autorité s'exerce, non d'une manière quelconque, mais dans des conditions d'une pleine et entière liberté. Le Pape, par cela même qu'il est le Prince des peuples et qu'il étend sur toutes les têtes le sceptre de sa souveraineté, ne doit dépendre d'aucune royauté terrestre.

C'est pour garantir cette indépendance nécessaire que s'était de bonne heure, par un concours d'événements providentiels, constitué en Italie l'Etat Pontifical. Et c'est pour maintenir ce domaine traditionnel que, tant de fois et contre les plus ardentes convoitises, l'influence du Pape et celle des princes les plus chrétiens se ligüèrent en coalition glorieuse.

Nous regrettons de le constater : ce sera la honte du dix-neuvième siècle d'avoir laissé se perpétuer, par lâcheté, par intérêt ou par mépris, l'attentat qui mit fin, non pas sans doute aux droits imprescriptibles du Saint-Siège, mais aux possessions territoriales dont il jouissait. Un grand crime a été commis, dont le souvenir pèse lourdement sur